

Motion du Conseil d'administration de l'Université de Lille sur la situation humanitaire au Moyen-Orient

Le Conseil d'administration de l'Université de Lille exprime sa pleine solidarité envers tous les membres de la communauté universitaire, étudiant.e.s comme personnels, touchés, d'une manière ou d'une autre, par les tragédies qui frappent actuellement les communautés israéliennes, palestiniennes et libanaises, dans l'esprit de la résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, le 27 octobre 2023 « sur la protection des civils et le respect des obligations juridiques et humanitaires ».

Israël, la Palestine et le Liban sont la proie d'évènements tragiques et de combats destructeurs. Le nombre de victimes causées par ce nouveau cycle de violence dépasse l'entendement. Selon l'UNICEF, au [7 février 2024](#), on comptait, en Israël au moins 1 200 personnes tuées, dont 36 enfants et plus de 7 500 blessés. A Gaza, le nombre de décès s'élève déjà à plus de 26 000 morts, dont 70% de femmes et d'enfants, sans compter plus de 7000 disparus sous les décombres. En Cisjordanie 367 personnes ont été tuées depuis le 7 octobre (dont 98 enfants) auxquelles s'ajoutent les 208 personnes tuées entre le 1^{er} janvier et [6 octobre 2023](#).

La riposte militaire israélienne dans la bande de Gaza y est à l'origine d'une catastrophe humanitaire depuis l'automne, en raison de la destruction des infrastructures économiques, sanitaires et hospitalières, déjà lourdement fragilisées par des années de blocus et d'opérations militaires antérieures. L'éducation, elle aussi, a été dévastée. Au moins 346 structures scolaires, dont plus de 50 gérées par la *United Nations Relief and Works Agency* (UNRWA), ont été bombardées. Au 18 janvier, plus de 4 000 étudiant.e.s et 231 enseignant.e.s ont été tué.e.s, du fait de la destruction des universités et établissements hospitaliers de la bande de Gaza. Le patrimoine historique et culturel est lui aussi ravagé tandis que les déplacements massifs de population (jusqu'à 1,9 millions de personnes, soit 85% de la population totale) paralysent toute activité d'enseignement depuis près de 4 mois.

Face à une telle situation, le Conseil d'administration de l'Université de Lille se joint aux appels à un cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza, en Cisjordanie, en Israël, au Liban et dans l'ensemble de la région. Il réaffirme sa condamnation de toute violence commise à l'encontre de civils désarmés. Il réaffirme sa ferme condamnation des tortures et violences sexuelles qui accompagnent ces tueries. Il réaffirme l'égalité de dignité de la vie humaine indépendamment de toute nationalité, culture ou religion. Il appelle à la libération et au respect de l'intégrité morale et physique de l'ensemble des prisonniers politiques palestiniens et des otages israéliens retenus à Gaza.

Il condamne tout particulièrement la mort de nombreux étudiant.e.s, personnels des universités et enseignant.e.s- chercheur.e.s, ainsi que les atteintes aux infrastructures et installations éducatives et universitaires. Le Conseil d'administration de l'Université de Lille tient à réaffirmer que l'éducation est un droit humain fondamental, consacré notamment par les articles 28 et 29 de la Convention internationale des droits de l'enfant. Elle est aussi indispensable à la préservation de l'identité, du patrimoine et de la vie civique d'un peuple.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Lille appelle l'Etat français à faire tout son possible pour que les mesures d'urgence prononcées par la Cour Internationale de Justice concernant la situation en Israël et Palestine soient mises en œuvre.

Le Conseil d'Administration souhaite par ailleurs disposer d'ici la fin de l'année universitaire d'un état des lieux et d'une évaluation des partenariats en cours avec les universités et institutions

israéliennes et palestiniennes respectivement. L'Université de Lille s'engage à manifester sa solidarité avec les institutions, en particulier palestiniennes touchées par les violences, par le biais d'initiatives scientifiques et pédagogiques, de l'accueil de collègues et d'étudiants, ainsi que des dons de matériel et d'équipement.